

Cercles et déplacements Équitation Classique

Procédure de sélection 2022

Cercles

1. Les cavaliers répondant aux critères sont pré sélectionnés par leurs enseignants,
2. Les enseignants proposent au CRENC les noms de cavaliers,
3. Le CTE vérifie les critères d'admission, prend contact avec l'enseignant et remet un avis technique,
4. Une fois la liste établie elle doit être validée par le comité,
5. Si le cavalier est retenu, en fonction des places il intègre les cercles directement ou il est mis sur la liste d'attente,
6. Si le cavalier n'est pas retenu, les motifs du refus sont notifiés à l'enseignant,
7. Jusqu'au mois de juillet de l'année en cours, la sélection est faite sur l'année N-1,
8. A partir de juillet, une réactualisation est faite prenant en compte également le début de l'année N,
9. Les enseignants doivent donc transmettre leurs demandes avant le **1^{er} Avril 2022.**

Déplacements extérieurs

1. Le CTE établit une sélection selon les critères définis pour les déplacements,
2. Le CTE sélectionne obligatoirement 1 ou 2 cavaliers supplémentaires afin de pallier les désistements,
3. Le classement des cavaliers avec les commentaires et critères de sélection sont transmis au Président de la commission CSO pour avis,
4. La liste définitive est transmise aux membres du bureau pour validation du choix,
5. Le CTE informe ensuite les cavaliers sélectionnés.